

Date : \_\_\_\_\_

Nouvelle adhésion

Abandon du membership

**SECTION 1. BUT (extrait du règlement général - Article 3)**

Les activités de la Corporation ont pour but de favoriser le développement et l'essor de la Municipalité comme milieu de vie, lieu de villégiature et destination touristique de choix. Cela comprend notamment:

- Être le partenaire privilégié de la Municipalité de Berthier-sur-Mer dans la gestion de l'offre touristique, culturelle et récréative;
- Animer la Municipalité pour en faire un milieu de vie convivial; et
- Contribuer à ce que les citoyens aient un sentiment d'appartenance et soient fiers de leur Municipalité.

**SECTION 2. MEMBRES (EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL - ARTICLE 6)**

Les personnes résidant ou ayant une place d'affaires dans la Municipalité de Berthier-sur-Mer deviendront, sur demande, membres de la Corporation, tout comme celles démontrant un intérêt à contribuer aux activités de la Corporation.

Elles demeureront membres tant qu'elles se qualifieront, à moins de demander de cesser d'être membre.

**SECTION 3. IDENTIFICATION DU MEMBRE**

**Nom de la personne :** \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

App : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (     ) \_\_\_\_\_

Cellulaire : (     ) \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**SECTION 4. CATÉGORIE DU MEMBRE**

Résidant à Berthier-sur-Mer

Ayant une place d'affaire dans la municipalité

Démontrant un intérêt à contribuer aux activités de la Corporation

**SECTION 5. GÉNÉRALITÉS**

Le droit d'adhésion est accordé à toute personne qui satisfait aux conditions que peut décréter le conseil d'administration par son règlement général. Les personnes qui adhèrent peuvent avoir accès aux informations relatives aux statuts et règlements de l'organisme. Les avantages d'être membre donnent le droit de participer à l'ensemble des activités et des services de l'organisme et de recevoir les avis de convocation aux assemblées.

Signature : \_\_\_\_\_